ENQUÊTE PUBLIQUE - ZONAGES ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL

La Communauté de communes lance une enquête publique concernant l'élaboration du zonage et du règlement pluvial et d'assainissement sur le territoire des communes membres de la com'com. Elle se déroulera du lundi 30 novembre 9h00 au vendredi 18 décembre 12h00.

Consultez l'arrêté 2026 A 040 portant sur l'ouverture de l'enquête

Consultez l'arrêté 2026 A 042 qui complète l'arrêté portant sur l'ouverture de l'enquête

Avis d'enquête publique

La com'com ouvre une enquête publique pour établir un projet de zonage pluvial et règlement pluvial ainsi que le zonage assainissement sur le territoire de la Communauté. Elle se déroulera du lundi 30 novembre 2026, 9h00 au vendredi 18 décembre 2026 12h00.

Le public peut venir consulter les pièces du dossier au siège de la Communauté de communes, situé 1 place du Beffroi à Millau, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Avant l'ouverture de l'enquête publique ou durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté.

Consultez le dossier d'enquête publique

documents à venir

Permanences des commissaires enquêteurs

Bernard Briane, commissaire en enquêteur et Jean François Gros commissaire en enquêteur suppléant, se tiennent à la disposition du public pour reccueillir leurs observations. Ils organisent des permanences :

Au siège de la communauté de communes, 1 place du Beffroi 12100 Millau

- lundi 30 novembre 2026 de 14 h à 16 h
- jeudi 10 décembre 2026 de 14 h à 16 h

Au siège du Sivom Tarn et Lumensonesque, av de la Gare 12520 Aguessac

- lundi 30 novembre 2026 de 10 h à 12 h
- jeudi 17 décembre 2026 de 10 h à 12 h

Au siège de la mairie de Veyreau 12720 Veyreau

- jeudi 10 décembre de 2026 10 h à 12 h.

Comment déposer les observations ?

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Par courrier électronique à l'adresse : **enquetepubliquepluvial@cc-millaugrandscausses.fr**
- Sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public, aux sièges d'Aguessac, Millau et Veyreu.
- Par voie postale en adressant un courrier au Président de la Communauté - 1 place du Beffroi, 12100 MILLAU,

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures fixes mentionnés ci-dessus.